

**Communes concernées :**

Guitalens-L'albarède (56%)

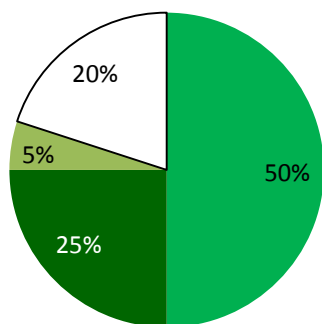
Puylaurens (43%)

**Caractéristiques générales :**

Superficie : 200ha

Altitude maxi : 295m

Altitude mini : 154m

**Répartition des types de milieu**

- Forêts caducifoliées\*
- Plantations de conifères
- Landes et fruticées
- Milieux non déterminants\*

**Commentaires généraux :**

Essentiellement composé de taillis\* de feuillus (chênes...), le site comporte également des boisements de résineux (pins), et quelques petites landes, friches et fourrés (plus ou moins issus de l'abandon de parcelles autrefois cultivées).

Le site est propice au **Pic noir** (ci-contre, photo : **Jean-Jacques Boujot**) dont la nidification est probable, et au **Pic mar** dont la présence reste à confirmer.



La surface relativement importante et la tranquillité du site offrent des conditions propices à la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux forestiers et notamment des rapaces rares et sensibles aux dérangements tels que **l'Autour des Palombes** ou le **Circaète Jean-le-Blanc** (ci-contre, photo : Yves P).

Dans le contexte agricole des coteaux de Puylaurens et de la basse vallée de l'Agoût, de telles conditions sont rares et localisées, car les espaces boisés sont le plus souvent de trop faible surface et/ou trop morcelés pour répondre aux exigences de ces espèces.



Les quelques zones de landes, de fourrés et de jeunes taillis de feuillus issus de coupes rases offrent également des sites de nidification pour le **Busard Saint-Martin (une femelle à gauche, photo Fra298, un mâle à droite, photo : Sébastien Bertru)**.



La préservation de tels milieux est importante pour le maintien de ce rapace en zones agricoles de plaine. Les possibilités de nidification y sont en effet de plus en plus limitées par l'intensification des pratiques agricoles (défrichage des landes et friches, récoltes précoces entraînant la destruction des niches établies dans des cultures...).

Cette ZNIEFF forme avec les autres espaces boisés d'une certaine importance des coteaux de la basse vallée de l'Agoût (dont les Bois de la Teulière et de la Capelle, celui de Rousieux et de Cabanac et enfin les bois et coteaux de Semalens) un réseau de sites « refuges » indispensable au maintien des espaces citées en zone de plaine (et plus largement, favorables à la biodiversité).